



*Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole
Angers le Fresne
B.P. 43 627
49036 - ANGERS CEDEX 01
☎ : 02.41.68.60.03.
☎ : 02.41.68.56.62.
E-mail cfppa.angers @ educagri.fr*

**PREPARATION A L'UC 2 DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION POUR LES
DISTRIBUTEURS ET APPLICATEURS DE PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

Public : Groupe divers secteurs professionnels

DATES :	13 – 14 puis 23 – 24 octobre 2008 (durée : 28 h)	LIEU :	Ste Gemmes/Loire (49)
----------------	--	---------------	-----------------------

13 octobre : *Intervenant : JP. Guessard*

9 h 00 à 12 h 30 - Accueil
- Présentation de la Formation UC 2
- Contexte du certificat dans le cadre de la législation en vigueur

OI 2111 – E.C. de citer la réglementation relative
à la mise sur le marché des produits phytosanitaires
- A.M.M.(Homologation) : - réglementation Européenne,
- réglementation Française

Intervenant : F. Guérin

14 h 00 à 17 h 00 OI 22 – E.C. de consulter les principales dispositions en vigueur qui
concernent la distribution et l'application des produits antiparasitaires
OI 221 – E.C. de citer les différentes sources de réglementation et
consignes en vigueur
- les différents textes réglementaires :
Définitions, exemples (droit communautaire, droit français)
OI 222 – OI 223 – Etude de textes réglementaires et textes de consignes

14 octobre : *Intervenant : F. Guérin et Conseiller prévention MSA (10h00 à 12h30)*

8 h 30 à 10 h 00 OI 213 – E.C. de rappeler les principales réglementations et consignes en
vigueur qui concernent l'environnement :
☞ devenir des produits de traitement
☞ produits présentant un risque exceptionnel
☞ utilisation des produits très toxiques
☞ traitements aériens
☞ résidus, délais de carence
☞ protection des abeilles

10 h 00 à 12 h 30 OI 212 – E.C. de rappeler les principales réglementations et consignes
en vigueur qui concernent l'hygiène et la santé :
Intervention d'un conseiller en prévention des risques professionnels
- Hygiène et sécurité dans l'emploi des produits phytosanitaires
information sur le réseau Phyt'Attitude

Intervenant : Technicien SRPV

14 h 00 à 15 h 30 Intervention d'un technicien du S.R.P.V. d'Angers (Missions du S.R.P.V.)

Intervenant : JP. Guessard

15 h 30 à 17 h 00 Application des produits antiparasitaires :

Mise en œuvre pratique : Utilisation de l'Index Phytosanitaire ACTA, dosage, étalonnage.

23 octobre : *Intervenant : JP. Guessard*

8 h 30 à 10 h 30 OI 211 (OI 2112) – E.C. de citer la réglementation en vigueur relative au transport des produits phytosanitaires

10 h 30 à 12 h 30 OI 2113 – E.C. de citer la réglementation en vigueur relative au stockage et à la mise en rayon (au niveau de la distribution, au niveau de l'entreprise)

14 h 00 à 15 h 30 OI 211 (OI 2115) – E.C. de citer la réglementation relative à l'application des produits antiparasitaires

15 h 30 à 17 h 00 Les Outils d'Aide à la recherche d'information réglementaires et législatives
↳ Connaissances de sites Internet
↳ Recherche d'informations

24 octobre : *Intervenant : JP. Guessard*

8 h 30 à 10 h 00 OI 2114 – E.C. de citer la réglementation sur la distribution des produits antiparasitaires
- Connaissance des règles relatives à la vente des produits antiparasitaires

10 h 00 à 12 h 30 - Complément, révision

14 h 00 à 15 h 00 Epreuve certificative UC 2

15 h 00 à 16 h 00 Corrigé de l'épreuve

16 h 00 à 17 h 30 Bilan et clôture de la session

Nota : Ce déroulement est prévisionnel, il peut subir éventuellement des modifications.